Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-2022_0247-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°9

Date de convocation : le 11 octobre 2022. Date d'affichage : le 11 octobre 2022.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 18 octobre 2022 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente à HONDOUVILLE.
➢ Secrétaire de séance : Madame Sandrine RECULARD (LE BOSC-DU-THEIL).

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	*LHERMEROULT Patrick - Excusé*	*ROCREE Roselyne - Excusé*
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France - Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	*BOBIER Olivier - Excusé*
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth*
ECQUETOT	*LONCKE Didier - Excusé*	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise- Excusée*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*THOMAS Isabelle - Excusée*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC DU THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. *DAVOUST Francis – Excusé – Pouvoir Marie-Noëlle CHEVALIER* *LE MERRER Anita – Excusée – Pouvoir Edouard DETAILLE* *LEROY Hélène - Excusée* *LOPEZ Brigitte - Excusée* *LEMARCHAND Jean-Baptiste - Absent*	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie*
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry - Excusé*
ST MESLIN DU BOSC	*LE BRETON Jean-Jacques - Absent*	*BONNEAU Christian - Absent*
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE DU BOSC	*HENON Jérôme – Excusé – Pouvoir Arnaud CHEUX*	*MORISSET Maryse - Absente*
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*MARTINET Claire - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 25 OCT. 2022

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-2022_0247-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°9

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Objet : « Petites Villes de Demain » : nouvelle convention valant Opération de Revitalisation des Territoires

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statuts de villes dynamiques et respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Le Neubourg, seule commune éligible du Pays du Neubourg, a été labélisée Petites Ville de Demain, lui permettant, ainsi qu'à la communauté de communes, de bénéficier de toutes les mesures d'accompagnement propres au programme afin d'assurer la mise en œuvre efficace des projets permettant de renforcer le dynamisme de la commune centre, dont les interrelations avec les communes et habitants du Pays du Neubourg sont primordiales.

Ce dispositif partenarial a d'ores et déjà permis de bénéficier d'une étude globale de revitalisation par le CAUE, d'un diagnostic commercial par la CCI ou encore du financement partiel du poste de chef de projet PVD et de la carte de fidélité du Pays du Neubourg.

La convention partenariale initiale, approuvée lors du conseil communautaire du 30 mars 2021 et signée le 21/04/2021, engageait les signataires à s'engager, dans un délai de 18 mois, dans une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). L'ORT permet de bénéficier de droits, services et financements concourant notamment à renforcer l'attractivité commerciale et la réhabilitation de l'habitat de la ville-centre : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville, suspension de projets commerciaux périphériques, dispositif Denormandie dans l'ancien, etc...

La convention permet à la commune d'exposer et de décliner de façon opérationnelle son projet de revitalisation, lequel est axé autour de l'habitat, du commerce, de la culture, des mobilités, de l'aménagement et de l'écologie. Elle précise les engagements respectifs des partenaires ainsi que les modalités de fonctionnement et de gouvernance du collectif des partenaires.

Les engagements de la Communauté de Communes restent identiques à ceux pris dans la précédente convention et concernent notamment les actions de soutien au commerce en termes de rénovation, d'accessibilité, et de digitalisation.

Une maquette financière et des fiches-actions complètent la convention et précisent les modalités de mise en œuvre de chaque action, étant précisé que les organes délibérants des maîtres d'ouvrages restent seuls décisionnaires quant aux actions et aux moyens à y affecter.

En conséquence, conformément à l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 octobre 2022, il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de poursuivre l'adhésion au dispositif partenarial «Petites Villes de Demain» par la signature d'une nouvelle convention partenariale d'adhésion valant ORT(document ici annexé).

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire n°35 du 30 mars 2021 relative à la signature d'une convention partenariale « Petites Villes de Demain »,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 octobre 2022,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide de poursuivre son adhésion au programme «Petites Villes de Demain»,
- décide de signer la nouvelle convention partenariale valant Opération de Revitalisation des Territoires (cf. annexe),
- autorise le président à signer la nouvelle convention partenariale, valant Opération de Revitalisation des Territoires, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Sandrine RECULARD

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication 25 OCT. 2022